

Brochure n° 3255

Convention collective nationale
IDCC : 1619. – CABINETS DENTAIRES

ADHÉSION PAR LETTRE DU 9 JUILLET 2018
DE L'UNSA SANTÉ ET SOCIAUX
À L'ENSEMBLE DES ACCORDS ATTACHÉS À LA CONVENTION COLLECTIVE
NOR : ASET1851042M
IDCC : 1619

Paris, le 9 juillet 2018.

Monsieur le directeur,

Par la présente, la fédération UNSA santé et sociaux public et privé, déclarée le 25 mars 2002, vous fait part de son adhésion à l'ensemble des accords qui sont attachés à la convention collective nationale des cabinets dentaires (IDCC 1619) du 17 janvier 1992 ainsi qu'à l'ensemble de leurs avenants.

Dont :

- l'accord de branche pour le paritarisme et le financement de la négociation collective dans les cabinets dentaires libéraux du 16 mars 2017.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre parfaite considération.

Secrétaire nationale.
Fédération UNSA Santé et Sociaux.